

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2026
Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Pouvoirs :	3
Excusés :	1
Absents :	0
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	18
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Le mardi 30 juin 2026 à 18 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Gensac-la-Pallue, régulièrement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis en séance publique, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Présent(e)s : Mme Dominique AUDEBERT, Mme Sabrina BOUETARD, M. Vincent BOURGEOIS, Mme Claire DAMOUR, Mme Martine DESSET, M. Cédric DUPUY, M. Thomas FAVRIOUX, M. Didier GOIS, M. Pierre-Etienne HERVOIT (arrive à 19h50), M. Bernard MAUZÉ, M. Yves MINOT, Mme Martine MOREL, Mme Isabelle PENOUTY, M. Alain POISBELAUD, Mme Nadine RANCELLI, Mme Béatrice ROBERT

Etaient excusé(e)s : M. Jean-Luc CHAUMET (donne pouvoir à Isabelle PENOUTY), Mme Elodie LARAPIDIE (donne pouvoir à Monsieur Didier GOIS), M. Christian DAGNAUD (donne pouvoir à Mme Sabrina BOUETARD)

Etaient Absent(e)s : néant

Secrétaire de séance : Claire DAMOUR

2026-07-001 REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR UNE ÉLUE

Monsieur le Maire explique que Mme PENOUTY Isabelle, adjointe, a dû faire l'avance de frais pour acheter des bâtons lumineux pour la fête du 14 juillet, d'un montant total de 130.97 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise le remboursement de ces frais à Mme PENOUTY Isabelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 30 juin 2026
Le Maire,
Cédric DUPUY

Affiché le 06 07 2026
Transmis au contrôle de légalité

